

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 20 novembre 2019 portant mise à la retraite sur demande – M. Couturier (Pierre)
(Office français de protection des réfugiés et apatrides)**

NOR : INTV1932002S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment le livre VII de ses parties législative et réglementaire;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée portant réforme des retraites;

Vu la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 modifiée portant réforme des retraites;

Vu la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 modifiée garantissant l'avenir et la justice du système de retraites;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu la décision du 16 juillet 2019 modifiant la situation indiciare de M. Pierre Couturier, attaché d'administration hors classe de l'État, 3^e chevron, à compter du 1^{er} janvier 2019;

Vu la demande d'admission à la retraite formulée par l'intéressé en date du 1^{er} juillet 2019,

Décide:

Article 1^{er}

M. Pierre Couturier, attaché d'administration hors classe, 3^e chevron HEA, de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est admis à faire valoir ses droits à la retraite à sa demande à compter du 1^{er} février 2020, tous droits à congés administratifs épuisés.

Article 2

À compter de la même date, M. Pierre Couturier est radié du corps des attachés d'administration de l'État.

Article 3

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 novembre 2019.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*

J. BOUCHER